

LA ZONE VULNÉRABLE DRÔMOISE SE RÉDUIT EN 2021

Un nouveau cycle de révision de la Directive Nitrates est engagé.

1^{ère} étape, la révision de la Zone Vulnérable : une vingtaine de communes drômoises en sont sorties depuis septembre 2021 !



Comment sont définies les zones vulnérables (ZV) ?

Durant une campagne de surveillance, des analyses sont réalisées sur quelques points de suivi choisis pour chaque masse d'eau (= une nappe ou un cours d'eau et ses affluents).

Sont classées en zone vulnérable :

- les communes situées sur des aquifères dont la teneur en nitrates est supérieure à 50 mg/l, ou bien supérieure à 40 mg/l avec une tendance à la hausse,
- les parties de communes situées sur les bassins versants des cours d'eau dont la teneur dépasse 18 mg/l (= seuil eutrophisation).

Cette année marque un changement notable : **suite à une nette amélioration des teneurs en nitrates, une vingtaine de communes sont sorties de la Zone Vulnérable.**

Voilà une juste récompense de toutes les améliorations en faveur de la couverture des sols, de l'amélioration du parc matériel et de l'optimisation de la fertilisation mises en œuvre par les agriculteurs.

Toutefois il ne faut pas relâcher ces efforts car la sécheresse 2018-2019 a pu contribuer à accentuer ces bons résultats. Or si la réglementation permet de sortir de ZV les secteurs où la teneur en nitrates s'améliore, elle prévoit également l'inverse. Il serait dommage de voir la ZV reprendre de l'ampleur lors de la prochaine révision en 2025.

Depuis le 1^{er} septembre 2021 s'applique l'arrêté régional qui définit cette nouvelle zone vulnérable ([Cf. Carte](#)). **On note la sortie des communes drômoises suivantes :**

ANCONE
 BEAUMONT-MONTEUX
 CHATEAUNEUF-DU-RHÔNE
 DONZÈRE
 EYMEUX
 GRANGES-LÈS-BEAUMONT
 LA BAUME-D'HOSSTUN

LA COUCOURDE
 LA GARDE ADHÉMAR
 LA ROCHE-DE-GLUN
 LES TOURETTES
 MOURS-SAINT-EUSÈBE
 PIERRELATTE
 PONT-DE-L'ISÈRE

ROMANS-SUR-ISÈRE
 SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX
 SAINT-BARTHÉLEMY-DE-VALS
 SAINT-PAUL-LÈS-ROMANS
 SAULCE-SUR-RHÔNE

À cette liste s'ajoute la sortie d'une partie des communes de : Savasse, Souspierre, Mercuriol-Veunes, Livron-sur-Drôme. Les références cadastrales des parcelles encore en ZV sont précisées dans la liste des « communes partiellement classées » consultable sur le [site internet de la Chambre d'agriculture de la Drôme](#).

À contrario, **une commune va entrer en zone vulnérable :**

SUZE



🌿 Dans l'immédiat, pour ceux qui restent en zone vulnérable, pas de changement sur les règles de la Directive Nitrates. Pour les agriculteurs de Suze en revanche, il faut respecter cette réglementation à partir du 1^{er} septembre 2021. Les règles sont synthétisées dans la [Fiche Directive Nitrates](#).

🌿 Un nouveau programme d'actions national (PAN) devait paraître fin 2021, suivi du nouveau programme régional (PAR). Leur entrée en application était prévue au 1^{er} septembre 2022, avec pour objectif de faire évoluer la réglementation actuelle. Cf. encart ci-contre. Mais à la suite de désaccords entre la profession agricole et les représentants de l'État, les discussions ont été suspendues. À suivre donc...

* nouvelle définition qui inclut CIPAN (culture intermédiaire piège à nitrates), culture dérobée, CIVE (culture intermédiaire à valorisation énergétique), engrais verts...

FUTUR PROGRAMME D' ACTIONS DIRECTIVE NITRATES, LES 1^{ERES} ÉVOLUTIONS ENVISAGÉES POUR 2022

- Interdiction de la fertilisation minérale sur cultures dérobées d'été (sarrasin, tournesol, sorgho...) implantées après le 1^{er} juillet en sec, après le 15 juillet si irrigation.
- Épandage des fumiers et fientes de volailles (et autres effluents de type II) sur couverts végétaux d'interculture* interdit à partir du 15 octobre (au lieu du 15 novembre actuellement).
- Des conditions d'épandage sur couverts végétaux d'interculture qui deviennent un vrai casse-tête (notions d'azote « disponible » différent de « efficace », pour lesquelles nous n'avons pas de référence pour le moment).
- Couverture des sols :
 - les mulchs de cannes de tournesol et sorgho fourrager ne seront plus pris en compte, il faudra donc semer des CIPAN sur les parcelles récoltées avant le 1^{er} octobre (cette date est susceptible d'évoluer).
 - les légumineuses pures seront interdites comme CIPAN sauf pour les BIO, pour les semis de CIPAN sous couvert de la culture et en semis direct sous couvert permanent.
- Obligation d'une analyse de reliquat post-récolte pour chaque îlot cultural dérogeant à l'obligation de couverture des sols dont « les parcelles récoltées après le 1^{er} octobre ».

CONTACT

Nadège VILLARD – nadege.villard@drome.chambagri.fr –
06 22 42 53 91

PLATEFORME TAB



DES RESSOURCES À DISPOSITION DES AGRICULTEURS POUR RÉDUIRE LES INTRANTS, ADAPTER LES SYSTÈMES DE CULTURE ET PRODUIRE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE.

La plateforme TAB (Techniques Alternatives et Biologiques), située à Étoile-sur-Rhône, teste et évalue depuis 2011 des techniques alternatives et des systèmes de cultures innovants, alliant performances techniques, économiques et agro-écologiques. Les résultats, transposables aux agriculteurs bio et conventionnels de la région, visent à permettre une agriculture plus économe en intrants, respectueuse de la biodiversité, et résiliente face aux changements climatiques.

Les [pages web de la plateforme TAB](#), hébergées sur le site de la Chambre d'agriculture de la Drôme, vous permettront d'en savoir plus sur cette plateforme

PLATEFORME TAB



Présentation



Cultures associées



Arboriculture fruitière



Agroforesterie



Biodiversité fonctionnelle



Vigne Climat'ic



Vous trouverez dans ces pages de nombreux documents présentant les essais, leurs principaux résultats ainsi que des recommandations précises issues de ces enseignements. Ils sont téléchargeables dans l'encart « RESSOURCES » situé sur chacune des pages thématiques. Nous vous en présentons ci-dessous un aperçu.



BIODIVERSITÉ FONCTIONNELLE

Comment favoriser la biodiversité sur son exploitation ? Quels aménagements, quelles pratiques mettre en place ? Pourquoi et comment planter des haies ? Comment favoriser les services écosystémiques aux cultures et faire de la biodiversité une alliée pour les exploitations ?

La plateforme TAB est un site expérimental de référence sur la biodiversité fonctionnelle. De nombreux aménagements agro-écologiques y ont été implantés (haies, nichoirs, bandes enherbées, mare) afin de favoriser la biodiversité et ses services aux cultures. Des suivis spécifiques permettent d'observer l'effet de ces aménagements ou des pratiques culturales sur la biodiversité et, en retour, d'évaluer les services rendus par la biodiversité aux cultures (régulation des ravageurs, pollinisation).

Plusieurs supports relatant ces travaux sont disponibles sur la page web « [Biodiversité fonctionnelle](#) » :

- Des fiches techniques détaillant la conception et l'implantation d'aménagements agroécologiques : plusieurs types de haies et nichoirs.
- Des supports synthétisant les résultats de suivis biodiversité.
- Les protocoles de suivis biodiversité seront progressivement mis en ligne en 2022.



 La plateforme TAB compte 3 essais systèmes en agroforesterie fruitière, ce qui en fait un des sites de référence sur l'agroforesterie en France. L'approche « système » combine dans le temps et l'espace des techniques et des aménagements dont les performances agronomiques, économiques et environnementales sont évaluées.

AGROFORESTERIE FRUITIÈRE

Pourquoi et comment associer arbres fruitiers et cultures assolées ? Quels effets sur les régulations biologiques, le microclimat des parcelles, les besoins en eau des cultures ? Quelles performances techniques et économiques ?

L'agroforesterie fruitière a été testée dès 2013 sur la plateforme TAB avec l'implantation d'un premier essai système visant à favoriser les régulations biologiques pour réduire l'usage des produits phytosanitaires. Il a été complété à l'hiver 2020-2021 par l'implantation de deux nouveaux systèmes reprenant la thématique des régulations biologiques, associées à une meilleure résilience face au réchauffement climatique ou une meilleure efficacité de l'eau.

Vous trouverez sur la page web « [Agroforesterie fruitière](#) » la présentation des systèmes en place, de la méthodologie de conception et des premiers résultats.



ARBORICULTURE FRUITIÈRE

Comment produire des fruits en Agriculture biologiques ? Quelles variétés choisir ? Quelles sont les solutions de biocontrôle efficaces ? Quels modes de conduites, pour quels résultats techniques et économiques ?

Plusieurs essais en arboriculture sont en place sur la TAB. Ils visent à évaluer des systèmes de cultures ou des points précis de techniques culturales en agriculture biologique (AB) : un essai nommé Ecopêche, portant sur la comparaison de différents systèmes de culture du pêcher, et 4 essais portant sur la conduite ou le choix de variétés fruitières en conditions AB de pêchers, abricotiers, châtaigniers, ainsi que sur les régulations biologiques. De nouvelles cultures (amandes, olives, grenades, pistaches) sont également implantées dans les deux essais agroforestiers récemment implantés.

Vous trouverez sur la page web « [Arboriculture fruitière](#) » de la TAB :

- Plusieurs plaquettes détaillant les travaux du projet Ecopêche, ses principaux résultats et ses conclusions.
- Des fiches techniques, portant sur des points précis issus des essais analytiques :

- Conduite du pêcher en Agriculture Biologique
- Choix des variétés de pêchers en AB
- Sensibilité de différentes variétés de châtaigne au cynips
- Lutte biologique contre le cynips du châtaigner

Ces contenus seront progressivement enrichis avec de nouvelles fiches techniques et des références technico-économiques.



CULTURES ASSOLÉES

Comment diversifier des assolements bio ou faibles intrants ? Quels itinéraires techniques pour les cultures de diversification en AB ?

3 essais systèmes en cultures assolées ont été conduits de 2013 à 2018 : AB irrigué, AB non irrigué et faibles intrants. Ils associent céréales, oléo-protéagineux, semences, plantes aromatiques, ail... Ces essais visent une diversification technique et économique des rotations dans ces conditions.

Depuis 2019, un espace test appelé « labo des ITKs » permet de mettre en place des essais sur les itinéraires techniques de cultures assolées AB à forte valeur ajoutée et/ou enjeu local. L'objectif est de développer la maîtrise technique de ces cultures et de permettre leur transfert aux agriculteurs drômois et rhônalpins.

Des plaquettes portant sur le résultat de chacun des systèmes, ainsi que des fiches techniques devraient être accessibles en 2022 sur la page web TAB « [Cultures assolées](#) »



VITICULTURE

Comment adapter la vigne aux conséquences du réchauffement climatique ? Comment réduire l'usage des produits phytosanitaires et les besoins en eau ?

Une parcelle expérimentale « Vigne Climat'ic » a été implantée début 2021 pour évaluer plusieurs modes de conduite innovants, visant à adapter la vigne aux conséquences du réchauffement climatique, à réduire ses besoins en eaux et à diminuer fortement l'usage des produits phytosanitaires. Pour cela, six modalités ont été implantées associant ombrage, couverts végétaux, filets parasgrêle, cépages résistants aux maladies fongiques.

Les documents de présentation de l'essai sont accessibles sur la page web [Vigne Climat'ic](#). Les premiers résultats de l'essai seront accessibles une fois la parcelle en production, à compter de 2023.



DE NOMBREUX PARTENAIRES

La plateforme TAB tire sa force d'une démarche multi-partenaire et multi-filières. Un solide réseau de **partenaires techniques** (ARVALIS, SEFRA, ITAB, GRAB, FNAMS, ANAMSO, AGROOF), **scientifiques** (INRA, CTIFL) et **naturalistes** (LPO, CBNA), **d'organismes économiques et de développement, et de son réseau d'agriculteurs** qui participent à l'élaboration et au suivi du dispositif. La plateforme TAB est soutenue par la région AURA, le Département de la Drôme, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, CNR, et le projet Dephy Ecophyto, financé par les ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie et l'OFB.



CONTACT

Chambre d'agriculture de la Drôme - 04 75 82 40 00

